



PREFECTURE
DE LA NIÈVRE



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne



Animation des Sites Natura 2000 « Val de Loire Nivernais »

Rapport d'activité triennal : Avril 2018 – Juin 2021

Financements :



Organisme	Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
Rédaction	Thibaud WYON
Date de publication	Décembre 2021
Financement de l'étude	Animation du site Natura 2000 : FEADER, État
Localisation	Sites Natura 2000 « Val de Loire Nivernais » FR2600966 et FR2612010
Objectif du rapport	Le présent document s'inscrit dans la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Val de Loire Nivernais ». Il rapporte l'animation Natura 2000 mise en place sur la période 2020/2021 par la structure animatrice, le CEN Bourgogne, sous l'autorité du maître d'ouvrage, à savoir l'Etat.
Mots-clefs	Animation Natura 2000, Rapport d'activité, Loire, MAEC
Illustrations	Aurélien POIREL, CEN Bourgogne 2015

Sommaire

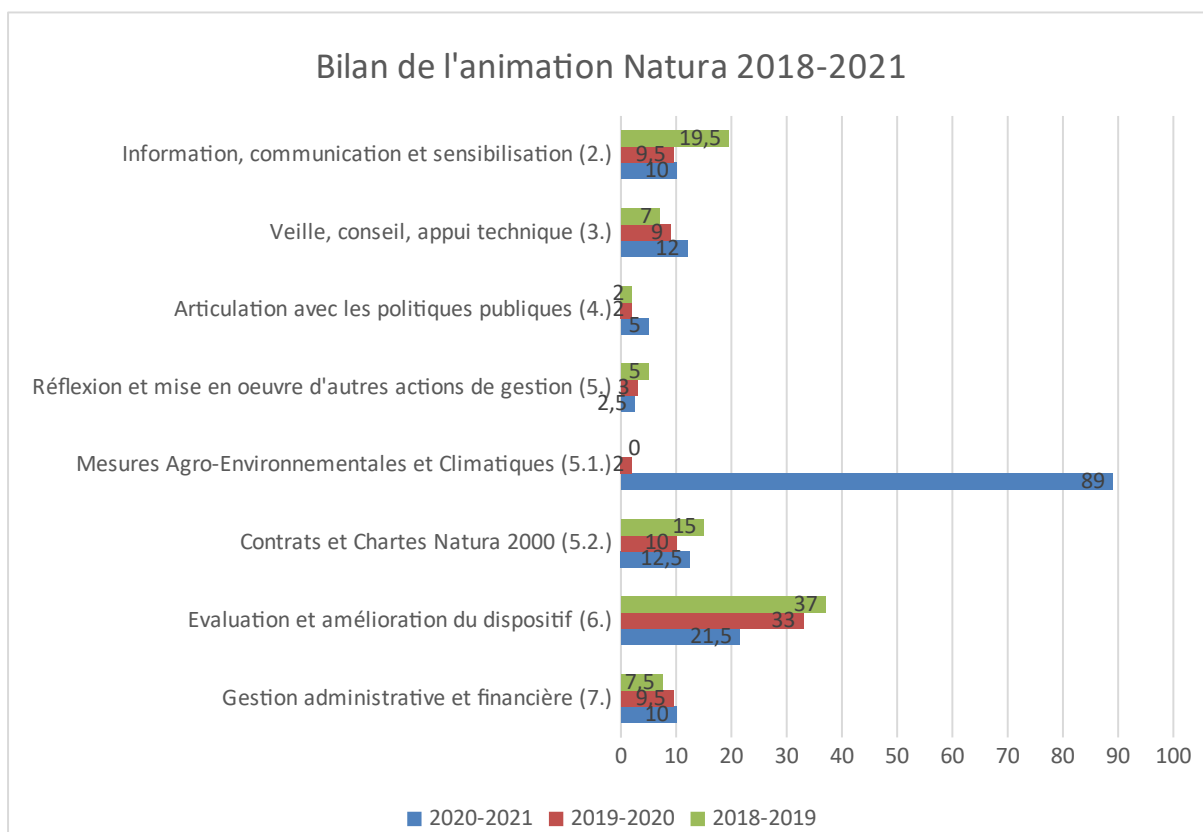
Introduction.....	3
1. Bilan temporel triennal 2018-2021.....	4
2. Information, communication et sensibilisation.....	5
2.1. Gazette Natura 2000.....	5
2.2. Site internet.....	7
2.3. Réunions des élus.....	7
2.4. Réunions publiques thématiques.....	8
2.5. Communication régulière auprès de la presse.....	9
3. Veille, conseil et appui technique.....	10
4. Articulation avec les politiques publiques.....	11
5. Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion.....	11
5.1. Réflexion et mise en œuvre d'autres actions de gestion.....	11
5.2. Mesures agro-environnementales et climatiques.....	12
5.3. Contrats et Chartes Natura 2000.....	12
6. Evaluation et amélioration du dispositif.....	13
7. Gestion administrative et financière.....	15
7.1. Organisation du COPIL.....	15
7.2. Suivi de la conduite de l'animation.....	15
7.3. Relation avec les services de l'Etat.....	16
Conclusion : Tableau récapitulatif des actions.....	17

1 Introduction

L'objectif du rapport triennal de l'animation du site Natura 2000 « Val de Loire Nivernais » est de réaliser un bilan des actions mises en œuvre au cours des trois années d'animation du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Ce bilan est ensuite analysé par le prisme des objectifs et des mesures inscrites dans le DOCOB. Ce point d'étape permet de préfigurer les prochains programmes d'actions. Ainsi, des actions sont à poursuivre, d'autres sont à initier au vu des objectifs du DOCOB et du retour d'expérience sur la connaissance du site. A la suite de ce bilan qui constitue l'étape préalable, l'analyse du DOCOB et la mise à jour des

connaissances (scientifique et socio-économiques) sur le site paraît une seconde étape importante avant d'établir les programmes d'actions pour la période 2021-2024 et suivants.

1. Bilan temporel triennal 2018-2021



Commentaires sur le bilan temporel :

Le volet « Information, communication et sensibilisation » a été plus fortement déployé en 2018-2019 avec la rencontre de l'ensemble des élus des communes du site Natura 2000.

La hausse du temps consacré aux volets « Veille, conseil, appui technique » et « Articulation avec les politiques publiques » s'explique par la re-délimitation du site Natura 2000, englobant depuis 2020 la partie nivernaise de l'ancien site « Vallée de la Loire entre Iguerande et Decize ». Il en résulte un doublement de la surface du site « Val de Loire Nivernais » occasionnant mécaniquement plus d'appuis techniques.

Le volet MAEC « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » a été fortement sollicité en 2021 avec le dépôt d'un nouveau Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la prolongation des aides MAEC localisées et MAEC systèmes pour les 35 agriculteurs signataires.

La diminution progressive du temps consacré aux études complémentaires incluses dans le volet « Evaluation et amélioration du dispositif » n'est pas liée à une connaissance scientifique progressivement exhaustive, mais à des contraintes budgétaires priorisant le volet « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ».

2. Information, communication et sensibilisation

2.1. Gazette Natura 2000

Une gazette de quatre pages (numéro 4) a été publiée et une seconde (numéro 5) a été réalisée, incluant la rédaction de son contenu, sa mise en page et son impression. La gazette numéro 6 est en cours de finalisation.

Pour rappel, la gazette se présente sous la forme d'un livret format A4 recto-verso. Sa diffusion est assurée lors des réunions et rencontres auprès des agriculteurs, particuliers, porteurs de projets ou collectivités, puis lors du comité de pilotage du site. Le nombre d'exemplaires papiers a volontairement été abaissé passant de 1000 exemplaire en 2016 à 700 depuis 2017, le site internet constituant un nouveau moyen de diffusion de l'information et l'écoulement des éditions précédentes par téléchargement.

Ces gazettes permettent de mettre en valeur une espèce et un milieu naturel remarquable du site et/ou d'avertir d'une espèce exotique envahissante (ex : le raton laveur - bulletin n°6 à paraître), de mettre de lumière un suivi scientifique (ex : le suivi des gomphes – bulletin n°5) ou d'expliquer certaines notions réglementaires liées à la Loire ou au site Natura 2000.



Avant la répression, l'information du public

Depuis quelques années, certains éleveurs constatent diverses incivilités durant leur période d'activité sur les francs bords de Loire : dépôt de déchets, non-respect des clôtures, détérioration du matériel agricole...

Pour rappel, les francs bords appartiennent au domaine public fluvial, propriété de l'État et loués aux éleveurs. Outre sa fonction productive, un des objectifs visés est le maintien des milieux ouverts (grèves, pelouses sèches, prairies...) abritant une biodiversité riche et spécifique, participant à la préservation des zones d'expansion de crue et au renouvellement des milieux lors des grandes crues (par décapage des pelouses et installation d'espèces pionnières).

Ces francs bords sont également des lieux de détente pour les riverains et de loisirs pour les touristes. Des conflits d'usages peuvent alors émerger, parfois liés à une méconnaissance des différents usages des sites naturels multifonctionnels.

C'est ainsi que sur l'un des sites présentant des problèmes d'incivilité, un panneau a été installé à Fleury-sur-Loire. Il rappelle le rôle des agriculteurs sur les francs bords, mais aussi les règles de civismes à respecter pour ne pas nuire à leur travail.



Un site internet pour se tenir informé des actualités : www.loire-imphydecize-natura2000.fr

Pour en savoir plus

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise
www.cen-bourgogne.fr
Contact : Thibaud Wrice (animateur Natura 2000 Imphy Decize)
13 rue Marguerite Moreau - 58200 Decize
Tél : 07 50 32 31 03 / 03 45 82 98 07

Mobilisation : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Impression : 30 kts - Juin 2020 - 700 exemplaires
Photos et illustrations : M. Cornet, O. Girard - CENB, CNB
N° ISSN : 2056 - 4839

Avec le soutien financier de :



Direction Départementale des Territoires - Nièvre
www.nievre.gouv.fr/natura-2000-0360.html

Service Eau Forêt Biodiversité
2 rue des Pêches - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex / Tél. 03 81 71 52 20

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne - Franche-Comté
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-03616.html

TEMIS - Technopôle Microtechnique et Scientifique
17E rue Alexis Sévère - CS 31209 - 25505 Besançon cedex
Tél. 03 81 21 67 00



Édito

2020 est une année de transition pour le site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » et ce, à plusieurs titres : renouvellement des élus locaux suite aux élections municipales impliquant la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de désignation du président du comité de pilotage et du maître d'ouvrage de l'animation ; prolongation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans l'attente de la future PAC ; modification du périmètre du site Natura 2000 ; actualisation du Document d'Objectifs.

Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, animateur du site Natura, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, ira à la rencontre des nouveaux élus

pour présenter le site Natura 2000, la richesse et la diversité de son patrimoine naturel, véritable atout pour une valorisation du territoire. En attendant le déploiement d'une nouvelle programmation des fonds européens en 2021, un bilan de la campagne MAEC 2015-2020 sera réalisé avec des résultats attendus à l'automne. L'objectif pour cette année 2020, sera également la recherche de signataires pour la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000, permettant des restaurations et des entretiens de ces milieux particuliers.

Enfin, le dernier comité de suivi du 29 novembre 2019 a voté le rattachement de la partie nivernaise du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de l'ancienne à Decize » à notre site « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize ». Après consultation des collectivités, le projet de création du nouveau site « Loire nivernaise » a été envoyé à la commission européenne. L'évolution du périmètre du site Natura 2000 est l'occasion d'actualiser le document d'objectif (DOCOB), adopté en 2011. Le Conservatoire de Bourgogne intégrera l'ensemble des collectivités et des partenaires à cette actualisation, en articulation avec ses voisins amont et aval : les sites Natura 2000 « Vall de Loire bocager » et « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ». Le nouveau DOCOB sera présenté au printemps 2021.

Nicolas HARDOUN
Directeur départemental des territoires de la Nièvre



Les sites Natura 2000 concernés :
• SIC n°FR2000066
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992
• ZPS n°FR2012010
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize Directive « Oiseaux » de 1979 (Modifiée en 2009)

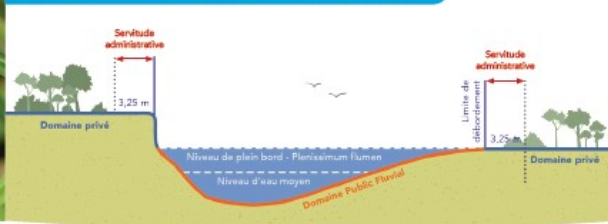
Bords de Loire entre Imphy et Decize

Suivi des populations de Gomphes



Gomphes à pinces et son exuvie

Zoom sur... le Domaine Public Fluvial (DPF)



Des libellules emblématiques du bassin de la Loire

Le Gomphes serpent (Opalgomphus caeruleus) et le Gomphes à pattes jaunes (Stylurus flavipes) sont 2 espèces patrimoniales dont la répartition géographique et l'état de conservation font l'objet d'un suivi coordonné et protocolé à l'échelle du bassin de la Loire.



Mailles prospectées pour le protocole Gomphes de Loire en 2018

Pourquoi ?

Ce sont des espèces bioindicatrices de l'état de santé du fleuve. Elles affectionnent les rivières « sauvages » peu polluées et bien oxygénées, possédant une mosaïque d'habitats (grèves, sautes, arbres immergés, prairies, haie, bois...) favorable à l'ensemble de leur cycle de vie (aquatique, puis aérien).

Comment ça se passe ?

Chaque organisme en charge des inventaires définit un nombre de mailles (échantillons) à prospecter sur un site, puis un tirage aléatoire est réalisé à l'échelle du bassin de la Loire par la structure coordinatrice, à savoir la FCEN (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels). Il s'agit ensuite de prospecter pendant la période d'émergence des larves (fin mai à août) les mailles tirées au sort afin de rechercher les exuvies* des espèces patrimoniales, mais également des autres espèces de gomphes pouvant être présentes. Sur le site d'Imphy-Decize, cette prospection a eu lieu en 2018 et 2019.

*ancienne cuticule laissée en bord de rivière après métamorphose

Quels résultats dans la vallée de la Loire entre Imphy et Decize ?

Espèces	Nombre d'exuvies	
	2018	2019
Gomphes serpent	1	3
Gomphes à pattes jaunes	0	0
Gomphes à pinces	58	187

La majorité des exuvies collectées appartiennent au Gomphes à pinces, espèce assez commune qui fréquente les eaux courantes et les zones lacustres. Aucune exuvie de Gomphes à pattes jaunes et très peu d'exuvies de Gomphes serpent ont été trouvées.

Des signes inquiétants

Le printemps pluvieux en 2018 et le précocité de l'été en 2019 peuvent expliquer en partie la variabilité des résultats. Les résultats du suivi à l'échelle du bassin de la Loire (2015-2017), coordonnés par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, donnent quelques éléments de réponses :
 • Le Gomphes à pinces est bien présent sur l'ensemble du bassin de la Loire.
 • La Loire nivernaise se situe en limite amont de l'aire de répartition du Gomphes à pattes jaunes.
 Pour le Gomphes serpent, un suivi sur plusieurs années est nécessaire pour établir des statistiques fiables. À l'heure actuelle, aucune démonstration scientifique ne permet d'expliquer l'important différentiel de population en faveur de la rivière Allier à latitude équivalente.

Le Domaine Public Fluvial est propriété d'une personne publique ET a un usage direct au public OU une affectation à un Service Public. On distingue DPF naturel (cours d'eau et lacs) et DPF artificiel (canaux, retenues d'eau et les ouvrages connexes). Un bien incorporé dans le domaine public fluvial devient insaisissable (ne peut se vendre), imprescriptible (inextinguible) et bénéficie de servitudes (un propriétaire riverain peut se voir imposer un passage pour accéder au DPF).

Quelle délimitation ?

La délimitation du DPF naturel du fleuve correspond à la limite du plénisimum flumen, c'est-à-dire la hauteur atteinte par les eaux coulant à plein bord avant débordement (cf schéma ci-dessus). La Loire étant un cours d'eau mobile, les berges érodées sont intégrées au DPF. A l'opposé, les alluvions qui se forment peuvent profiter au propriétaire riverain si ceux-ci dépassent en hauteur le plénisimum flumen. Le DPF artificiel est quant à lui fixé unilatéralement par l'Etat.

Qui gère le DPF et pour quels objectifs ?

L'Etat est gestionnaire du DPF de la Loire qui traverse le site Natura 2000. Pour la Loire non-navigable, l'Etat limite son entretien à une gestion ayant pour objectif de limiter le risque d'inondation (gestion des digues, entretien du lit pour maintenir ou améliorer la capacité d'écoulement du fleuve en cas de crue). Cette mission intègre les enjeux environnementaux et paysagers des sites Natura 2000, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, des règlements de Réserves Naturelles... Il est interdit à l'Etat, suite au décret du 27 juillet 1957 portant rectification de la nomenclature des voies d'eau navigables ou flottables de lacs, étangs, canaux, rivières et sections de canaux et rivières, d'engager une dépense publique pour maintenir la navigabilité de la Loire.

Quel lien entre le DPF et Natura 2000 ?

L'accès au DPF est libre pour le travail d'animation et d'expertise :
 • Suivi scientifique
 • Animations pédagogiques
 • ...
 Une Autorisation d'Occupation Temporaire est obligatoire pour des besoins ponctuels :
 • Pâturage (payant et soumis à concurrence dans ce cas)
 • Pose de panneaux d'information (soumis à autorisation)
 • ...
 Une convention de superposition d'affectation est nécessaire pour une gestion publique complémentaire de l'entretien réalisé par l'Etat :
 • Entretien du DPF dans un objectif paysager
 • Gestion du DPF dans un objectif de protection environnementale
 • Développement d'itinéraires touristiques
 • ...

L'Etat fixe également les règles d'exploitation des ressources du DPF (chasse, pêche, pâturage, bois), avec l'obligation d'une mise en concurrence des candidats. Les occupations privatives du DPF sont soumises à :
 • Une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) délivrée par la DDT
 • Une occupation conforme à l'affectation dominante
 • Un usage personnel, privé, temporaire et payant
 • Un statut précaire et révoquant
 • Une obligation de remise en état du domaine

Pour en savoir plus...
 Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
 Service Loire-Sécheresse Nièvre
 Tel : 03.86.71.71.71
 Mail : ddt@loire-nievre.gouv.fr

Ces deux éditions ont permis de :

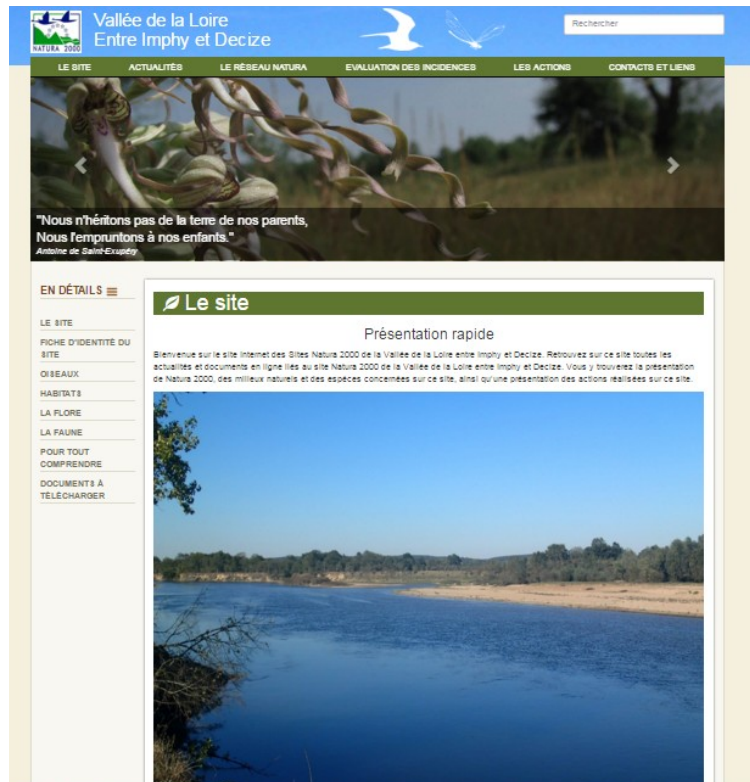
- Présenter l'évolution du périmètre du site Natura 2000 de « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » à « Val de Loire Nivernais » en incluant la partie nivernaise de l'ex-site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Iguerande et Decize ».
- Faire un point sur l'actualisation nécessaire du DOCOB suite à l'évolution du périmètre du site Natura 2000, Pour harmoniser les objectifs, les mesures de gestion et les connaissances scientifiques sur ces 2 parties du site (amont et aval de Decize).
- Valoriser un outil de la panoplie Natura mobilisable depuis 2015 : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Il a permis d'expliquer les mesures contractualisées, les surfaces engagées et leurs bénéfices sur les prairies et pelouses ligériennes.
- Faire un point sur les conflits d'usages entre agriculteurs et touristes en bord de Loire et des mesures d'information mises en œuvre pour limiter les incivilités.
- Définir ce qu'est le Domaine Public Fluvial (DPF); quelles en sont ses limites ; par qui, pourquoi et comment est-il géré ; quels sont les liens entre la DPF et Natura 2000.

Cette gazette d'information s'adresse aux élus, aux propriétaires et ayants-droits et au grand public. L'idée développée est de mettre en valeur des milieux naturels et espèces du site, ainsi que les actions mises en place dans le cadre de l'animation Natura 2000.

2.2. Site internet

Un site internet dédié aux sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire entre Imphy et Decize a été conçu pour une meilleure visibilité de la politique européenne et des actions menées sur les sites. Destiné au grand public, il a été largement illustré par des photos d'espèces et de paysages emblématiques des sites. Il présente de manière didactique le réseau Natura en général et les sites du Val de Loire Nivernais en particulier, ses actualités, le principe et le fonctionnement des évaluations d'incidences, les actions mis en œuvre.

Il pourra également permettre la diffusion de documents tels que le Docob.



Avec l'évolution du périmètre du site Natura 2000, le site internet doit être mis à jour en 2022.

2.3. Réunions des élus

En 2018-2019, des réunions individuelles auprès de chaque commune membre du comité de pilotage ont été organisées afin de présenter le site Natura 2000, d'échanger sur les difficultés rencontrées d'être intégrée dans un site Natura 2000 et de renforcer le lien entre l'animatrice Natura 2000 et les membres du comité de pilotage.

En 2019-2020, des échanges avec la communauté de communes du Nivernais bourbonnais ont permis de préciser les contours, les aménagements (sentier, accès à la Loire), les supports de communication et les démarches administratives à suivre pour leur projet de sentier pédestre et d'embarcadère canoë entre les lieux dits « La Gare » et « les Chamons » sur la commune de Luthenay-Uxeloup.

En 2020-2021, la crise sanitaire n'a pas permis de programmer de rencontres avec les élus.

2.4. Réunions publiques thématiques

En 2018-2019, en dehors des réunions avec les communes du site, aucun évènement n'a été programmé.

En 2019-2020, l'animateur a participé à la seconde rencontre des professionnels et acteurs du tourisme fluvial (18/10/2019). Cette réunion organisée conjointement avec les structures animatrices des sites Natura 2000 en amont du Bec d'Allier et les gestionnaires des réserves naturelles locales, a permis de préciser les futurs axes de collaboration et projets à développer pour concilier tourisme et préservation du patrimoine naturel.

En 2020-2021, une sortie nature a été organisée avec le service déchets de la communauté de communes du Sud Nivernais dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, sur le thème « des dépôts sauvages et de la biodiversité, quels impacts en bord de Loire ? ». Cette sortie détaillait les interactions entre les différentes catégories de déchet (détail ci-dessous) et les milieux naturels du site Natura 2000 :

- Ménagers : plastiques (fragmentation et assimilation dans la chaîne alimentaire)
- Assimilés : boues de STEP et rejets directs (phosphore et hormones dans le milieu naturel)
- Inertes : enrochements sauvages (dégradation physique > EEE et habitats naturels)
- Dangereux : PCB, HAP, pesticides (bioaccumulation dans la chaîne trophique)
- Verts : EEE et apport MO (développement des invasives et eutrophisation)



La sortie a été annulée et reportée en 2021 (animateur cas contact COVID).

2.5. Communication régulière auprès de la presse

En 2018-2019, les besoins de communication ont été identifiés. Suite à divers échanges avec les agriculteurs du site, notamment les éleveurs locataires des francs bords, il a été relaté de nombreux problèmes de détérioration et de vol de matériel de contention des troupeaux. Pour anecdote, en 2018 2019 une agricultrice a passé une semaine à chercher ses moutons, suite à la détérioration de ces clôtures mobiles.

En 2019-2020, suite au diagnostic réalisé l'année précédente, un article sur les incivilités (dégradation de clôtures, vol de matériel) subies par les éleveurs des francs bords a été rédigé et publié dans le Journal du Centre (12/05/2019) à la rubrique actualités.



En 2020-2021, hormis l'article proposant la sortie nature du service déchets de la CCSN, dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, aucun article de presse n'a été proposé.

3. Veille, conseil et appui technique

En 2018-2019, cinq accompagnements auprès de porteurs de projet ont mobilisé l'animatrice Natura 2000. Deux des cinq projets sont détaillés ci-après, les trois autres ont nécessité un travail complémentaire de l'animateur qui s'est poursuivi les deux années suivantes.

Une manifestation en bord de Loire sur la commune d'Imphy. La manifestation avait lieu en zone humide et sur une zone infestée par des espèces exotiques envahissantes. Les prescriptions de l'animatrice ont permis d'exclure du projet la zone humide et de limiter la propagation des EEE.

Un projet de plantation de chênes rouges sur la commune de Luthenay-Uxeloup. La parcelle est une ancienne peupleraie exploitée entre 2014 et 2017. Elle se situe en ZNIEEF, site Natura 2000 et en zone humide du fait de sa proximité avec la Loire. La parcelle se situe, dans un habitat communautaire de type « forêt alluviales ». Malgré les prescriptions de l'annexe verte, relayées par l'animatrice, le propriétaire a planté plus de 4ha de chênes rouges d'un seul tenant (espèce allochtone non adapté à ce type de sol, ni à cette faible densité de plantation).

En 2019-2020, trois projets ont nécessité un accompagnement de la cellule d'animation Natura 2000 :

Un projet de sentier et d'accès canoë à la Loire à Luthenay-Uxeloup. La cellule d'animation Natura 2000 a été mobilisée pour accompagner la collectivité sur les choix du tracé, d'une signalétique adaptée, de passages de clôtures, des zones non impactantes pour l'embarquement des canoës...

SNCF Réseau a été accompagné sur l'incidence de pose de piézomètres en bordure de voie.

DDT 58 – Signalétique Natura 2000. Plusieurs sujets de sensibilisation et de communication (affiches Natura 2000, panneaux sur les oiseaux nicheurs) ont mobilisé conjointement la DDT et l'animateur du CEN Bourgogne.

En 2020-2021, six projets ont émergé, rendant le nombre de jours prévisionnels largement sous dimensionné, certains projets nécessitant une analyse des études préalables, une visite sur le terrain, des échanges avec les services instructeurs sur la séquence Éviter Réduire Compenser.

De plus, les projets accompagnés ont une typologie très variée, nécessitant des compétences larges :

- **1 installation en maraîchage BIO à Charrin**
- **1 opération de faucardage par la CCSN à Decize**
- **1 enfouissement de ligne HT par RTE à Imphy**
- **2 extensions d'habitation par des maîtrise d'ouvrages (MO)privées à Sougy-sur-Loire et Saint Hilaire Fontaine**
- **1 projet photovoltaïque porté par une MO privée à Avril sur Loire**

Hormis le projet photovoltaïque (sans suite), l'ensemble des opérations a été mené à terme avec des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur le site Natura 2000.

4. Articulation avec les politiques publiques

En 2018-2019, l'animation Natura 2000 a été représentée dans les réunions de stratégie biodiversité au conseil départemental de la Nièvre, mais également dans les réunions du « Groupe Loire » des gestionnaires d'espaces naturels (collectivités, CEN, LPO). Ces dernières ont pour objectifs d'échanger sur les différentes problématiques que les gestionnaires des « bords de Loire » peuvent rencontrer, afin d'établir des stratégies communes d'actions.

En 2019-2020, outre la participation aux réunions du « Groupe Loire », l'animation Natura 2000 a également été présente à la journée technique « contractualisation agricole » organisée par le Pôle Milieux Humides des CEN Bourgogne et Franche comté. Celle-ci a eu lieu le 23 mai 2019 à Neublans-Abergement. Cette journée a été l'occasion d'évaluer les meilleures contractualisations à entreprendre en zone humide

En 2020-2021, l'animation Natura 2000 a été sollicitée à plusieurs reprises, notamment par la DDT de la Nièvre pour la gestion du pastoralisme à proximité du captage d'eau potable de Luthenay-Uxeloup ; La DDT de la Nièvre pour la régulation du sanglier sur le DPF et le site des Chamons à Luthenay-Uxeloup. L'animation Natura 2000 a aussi participé à :

- au Club opérateur N2000 du 09/10/2020 ;
- à la Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 26/11/2020 ;
- au GT Forêt DREAL du 30/11/2020 ;
- au GT prairies DREAL du 08/03/2021 ;
- à la réunion de la DDT de la Nièvre du 23/06/2021 sur le devenir de la digue de Luthenay-Uxeloup (dans le cadre du transfert de gestion à la collectivité « gémapienne »).

5. Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion

5.1. Réflexion et mise en œuvre d'autres actions de gestion

En 2018-2019, une réflexion a été mise en place pour évaluer les possibilités de réaliser d'autres actions de gestion sur les sites hors contractualisation Natura 2000. Il s'avère qu'une démarche est nécessaire auprès des contractants pour évaluer les besoins de gestion sur les sites et trouver des méthodes les moins onéreuses possibles pour les accompagner (chantier bénévole, etc.).

En 2019-2020, une opération de ramassage de déchets en bordure de Loire (28/09/2019) a été organisée, avec la participation de bénévoles et en partenariat avec un loueur de canoës. Cette opération a mis en évidence le problème de résidus, notamment plastiques, de feux d'artifices.

L'animation Natura 2000 a également répondu à une enquête du ministère de l'écologie sur l'état des milieux humides de la vallée de la Loire.

Enfin les CEN Allier et CEN Bourgogne sont porteurs d'un projet de contrat territorial (CT -outil agence de l'eau) sur la vallée de la Loire entre Iguerande et le Bec d'Allier. Un travail a été mené sur la complémentarité des 2 outils : CT et Natura 2000 (technique, financière et temporelle).

En 2020-2021, le CEN Bourgogne suit le projet Loire Itinérances et veille à ce que la valorisation touristique de la Loire n'impacte pas les espèces et les Habitats d'Intérêt communautaire du site Natura 2000.

6. Mesures agro-environnementales et climatiques

En 2018-2019, plusieurs agriculteurs ont contacté l'animation Natura 2000 dans le cadre de contrôles de l'Agence de service et de paiement (ASP), ou pour la mise à jour annuelle de leur plan de localisation des zones à mettre en défens (disposition incluse dans le cahier des charges de plusieurs MAEC localisées).

En 2019-2020, un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques en prenant en compte les engagements des agriculteurs en 2020, a été engagé en 2019 avec une prolongation de l'opération jusqu'en septembre 2020.

En 2020-2021, L'animation agricole a été nécessaire dans le cadre de la prolongation des MAEC en 2021, avec pour tâches effectuées :

- Rédaction d'un PAEC 2021 pour la reconduction des MAEC à échéance.
- Contact des 35 exploitants signataires, rédaction et signature de pré-engagements MAEC
- Mise à jour de diagnostics écologiques
- Assistance à la déclaration PAC

Les résultats du bilan des MAEC engagées en 2015 et 2016 montrent que le maintien d'une agriculture extensive est indispensable pour conserver les prairies et les pelouses ligériennes en bon état de conservation.

6.1. Contrats Natura 2000

En 2018-2019, des réunions auprès des élus, ont permis d'évaluer les possibilités de mettre en place des contrats Natura 2000 sur les propriétés communales localisées en bord de Loire. Il s'avère qu'aucune commune n'est en mesure de contractualiser. En effet, la majorité des communes ne possède pas de terrain en bord de Loire.

En complément, l'ensemble des locataires des Franc-bord identifiés en 2015 a été contacté afin d'évaluer les possibilités de mise en place de contrats Natura 2000. Il en ressort quelques Francs bords loués mais non entretenus, ni pâturés, conduisant à la fermeture des milieux ligériens.

Ces francs ayant été attribués en 2019 par adjudication pour une durée de cinq années, cette animation sera à renouveler auprès des nouveaux locataires en 2024.

En 2019-2020, Un contrat Natura 2000 est en cours de montage à St Ouen-sur-Loire, lieu-dit Le Port des Bois. Porté par un propriétaire privé, il s'agit de la restauration et de l'entretien de deux annexes hydrauliques abritant l'une des dernières populations de nymphoïdes peltata de Bourgogne. Ce site est exempt de jussie mais présente des assecs estivaux de plus en plus prononcés (tronçon de Loire où l'incision du lit n'est toujours pas maîtrisée).

En 2020-2021, A St Ouen-sur-Loire, lieu-dit Le Port des Bois, le Contrat N2000 porté par un propriétaire privé, n'a pu être réalisé à l'automne 2020 (indisponibilité de l'entrepreneur). Pour faciliter le suivi des populations de nymphoïdes peltata, les zones colonisées ont été relevées au GPS.

A Luthenay-Uxeloup, l'animation Natura 2000 a travaillé à l'émergence d'un contrat Natura 2000 sur un massif forestier privé (analyse des enjeux, rencontre sur site et proposition d'actions). L'opération visait la création de mares forestières et la restauration d'une ancienne boire déconnectée de la Loire.

7. Evaluation et amélioration du dispositif

En 2018-2019 :

Inventaire complémentaire des insectes d'intérêt européen : Le suivi Gomphe de Loire est coordonné par la Fédération des CEN afin de mieux connaître la répartition, et d'évaluer l'état de conservation de deux espèces patrimoniales : le Gomphe serpent (*Ophiogomphus cecilia*), et le Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*) sur le bassin versant de la Loire. Des protocoles tests ont été mis en place en 2013 et 2014, afin d'aboutir à la création d'un protocole officiel en 2015. Celui-ci a été mis en place en 2018 sur la zone Natura 2000 Imphy-Decize. Ces deux espèces étant connues du site, il était important d'intégrer ce réseau, afin de participer à l'amélioration des connaissances sur ces espèces, et de connaître le niveau de responsabilité du site pour ces espèces.



-Mailles prospectées pour le protocole Gomphe de Loire-



Réalisation : CEN Bourgogne, 2019 - Source(s): Orthophoto 2017, BDcarto - IGN- Qgis

0 500 1000 m



Inventaire et fonctionnement des annexes hydrauliques de la Loire : Il a été question de recenser l'ensemble des annexes hydrauliques présentes sur le site Natura 2000, de proposer un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces des sites à enjeux et de prioriser des interventions éventuelles de restauration. Pour cela, chaque boire a fait l'objet d'une description fine permettant ensuite de les hiérarchiser selon la priorité d'intervention nécessaire pour un fonctionnement optimum de la boire. Il ressort de cette étude que plus de 90% des boires connectées à la Loire sont colonisées par la jussie et ne présentent de fait plus d'enjeux floristique, ni de possibilité de restauration pérenne. Seules les boires déconnectées ou connectées en crue moyenne (à partir de Q2-Q5) telles que Port des Bois ou la Motte Farchat ont des enjeux floristiques.

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne FICHE TERRAIN ANNEXE ALLUVIALE

Observateur / Organisme : _____

1. LOCALISATION

Numéro : _____ Rive droite Rive gauche
 Nom : _____ Cours d'eau associé : _____
 Lieu-dit : _____ Station de jaugeage : _____
 Commune : _____ Date : ___ / ___ / ____ Heure : ___ H ____

2. CONTEXTE / ENVIRONNEMENT

Plage / grève Prairie humide
 Pelouse Prairie permanente fauchée
 Lande et **Scrub** Prairie permanente pâturée
 Bocage Prairie temporaire
 Forêt caducifoliée Cultures
 Forêt résineux **Cultures irriguées**

3. DESCRIPTION PHYSIQUE

PHYSIONOMIE GENERALE :

Longueur (m) : _____ Surface en eau (m²) : _____
 Largeur moyenne (m) : _____ Profondeur maximale (m) : _____

GRANULOMETRIE :

Blocs (> 20 cm) Sables (60 µm à 2 mm)
 Galets (2 cm à 20 cm) Limons (2 à 60 µm)
 Graviers (2 à 20 mm) Variable

HYDROLOGIE :

Turbidité : _____

Eau limpide Eau turbide
 Eau claire Mesure au disque de **Secchi** (m) : _____

Alimentation :

Précipitation / Ruissellement Fossé ouvert
 Source Buse enterrée
 Ruisseau Nappe Alluviale
 Bras secondaire Autre : _____
 Permanente Temporaire

Exutoire :

Visible Non visible
 Actif Non Actif
 Naturel Artificiel

Vitesse d'écoulement :

Nulle 0.65m/s < V < 1.00m/s
 V < 0.55m/s V > 1.00m/s
 0.55m/s < V < 0.65m/s Variable

CARACTERISTIQUE DES BERGES (RG et RD) :

0 à 5% 5 à 20% 20 à 40%
 40 à 70% >70% >70%

A : herbe nue B : graminée basse C : graminée haute D : nigricornes - roseaux E : fougère F : mégaphorbiae
 G : court H : buis - fusée I : haie basse exutoire J : haie moyenne K : haie exutoire L : talus

Typologie et % rive gauche (RG) (ex : 20 40% ; 50 60 %) : _____
 Typologie et % rive droite (RD) (ex : 20 40% ; 50 60 %) : _____

TOPOGRAPHIE :

Profil en long :

- Relever à minima 3 points à équidistance RG / RD (alimentation (PL1) – point médian (PL2) – exutoire (PL3))
- Ces relevés doivent être représentatifs des différents faciès : mouille / plat / radier
- Par point de mesure (hors berges), 3 relevés en Z :
 - o Berge (Z) ou fil d'eau (Z₁)
 - o Fond du lit apparent, en surface des sédiments (Z₂)
 - o Fond du lit naturel (Z₃)

Alimentation P1 P2 P3 (Z₁) (Z₂) (Z₃) P4 P5 Exutoire P6

En 2019-2020 :

Évaluation de l'état de conservation des pelouses ligériennes (2nd passage) : une première évaluation avait été réalisée en 2014, suite aux campagnes MAET de 2011, 2012, 2013. L'opération a été renouvelée en 2019 pour évaluer l'état de conservation des pelouses suite aux mesures MAEC de 2015 et 2016. Les résultats de l'étude servent à alimenter l'évaluation qualitative des MAEC contractualisées sur le territoire. Ce second suivi d'évaluation de l'état de conservation des pelouses ligériennes du site N2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » a permis de rendre compte d'une légère dégradation de celles-ci avec une note de 80/100 en 2019 pour 85/100 en 2014. Il est à noter que sans les MAEC, la dégradation des pelouses aurait été plus nette, avec une fermeture globalisée des milieux ouverts ligériens. A l'échelle du site N2000 les orthophotographies SPOT ont permis de constater une augmentation globale de la surface en pelouses, de près de 8%, démontrant l'impact positif sur les surfaces des travaux de réouverture réalisées dans le cadre des MAEC.

Inventaire complémentaire des insectes d'intérêt européen : 2019 correspond à la deuxième année consécutive de suivi des gomphes de Loire. Sur les 187 exuvies collectées, 187 appartiennent au gomphes à pinces (espèce assez commune), 3 seulement sont du gomphes serpentins et 0 exuvies du gomphes à pattes jaunes. Ainsi, très peu d'exuvies des espèces emblématiques du val de Loire ont été retrouvées, sans explication scientifique pour le moment (les populations sur le Val d'Allier, rivière sœur de la Loire bourguignonne, sont bien plus importantes).

Pour suivre et confirmer les tendances mises en avant, il est nécessaire de poursuivre le suivi sur plusieurs années. Celui-ci étant désormais réalisé à l'échelle du bassin de la Loire, une comparaison avec les données élargies à l'ensemble du bassin, ou tout du moins à l'Allier et la Loire bourguignonne en amont du Bec d'Allier serait intéressante.

En 2020-2021 :

Bilan et actualisation du DOCOB : Avec la modification du périmètre du site Natura 2000, il a été nécessaire de faire un 1er travail de compilation des données issues des 2 sites ; de vérifier l'obsolescence de certaines données, de certaines mesures (contrats Natura 2000) de vérifier l'évolution des enjeux (changement climatique) et des objectifs. Ce travail sera poursuivi en 2022.

Inventaire complémentaire des insectes d'intérêt européen : 2019 correspondait à la deuxième année consécutive de suivi des gomphes de Loire. Très peu d'exuvies des espèces emblématiques du val de Loire ont été retrouvées, sans explication scientifique. Pour infirmer ou confirmer ces résultats, un troisième passage a débuté au printemps 2021.

8. Gestion administrative et financière

8.1. Organisation du COPIL

En 2018-2019 : le comité de pilotage s'est réuni le 12 novembre 2018 sur la commune de Luthenay-Uxeloup. 21 personnes, 4 communes (Druy Parigny, Imphy, Luthenay-Uxeloup et Sougy sur Loire) et 1 communauté de communes (Sud Nivernais) étaient représentées. L'ordre du jour était le suivant :

- Le site Natura 2000 Imphy-Decize
- Bilan des MAEC
- Synthèse du suivi de la Laineuse du prunellier
- Synthèse du suivi annuel des espèces d'oiseaux nicheuses sur les grèves
- Synthèse du suivi gomphe
- Témoignage : installation d'un pâturage ovin sur un franc-bord

En 2019-2020 : un comité de pilotage s'est réuni le 18 novembre 2019 à Sougy-sur-Loire. Son organisation a été réalisée en lien avec les services de l'État. Plusieurs thématiques y ont été approfondies :

- Proposition de reconfiguration du site Natura 2000 avec l'incorporation de la partie nivernaise du site Natura 2000 « vallée de la Loire de Iguerande à Decize ».
- La présentation du Domaine Public Fluvial de la Loire (délimitation, gestion, les actes délivrés aux animateurs Natura 2000) par la subdivision Loire de la DDT
- Le suivi des annexes hydrauliques, notamment les problèmes d'assèchement liés à l'incision du lit de la Loire et l'érosion de leur biodiversité par la progression de la jussie.
- Le suivi des gomphes de Loire pour la seconde année consécutive, avec des résultats pour le moment inquiétant mais peut-être non représentatifs sur une série statistique plus longue (action à poursuivre).

En 2020-2021 : le comité de pilotage ne s'est pas réuni.

8.2. Suivi de la conduite de l'animation

Le bilan annuel d'activité est rédigé pour chacune des 3 tranches du marché. Il reprend les temps réalisés pour chacune des missions. A l'issue de la troisième tranche du marché, un bilan triennal est rédigé (présent document).

L'animation a participé à une enquête du ministère de l'écologie sur l'état des milieux humides de la vallée de la Loire (NB : action affectée par erreur au suivi de l'animation).

8.3. Relation avec les services de l'Etat

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les services de l'État, maître d'ouvrage de l'animation, pour permettre l'articulation des actions de l'animation Natura 2000 :

- Participation au club des opérateurs Natura 2000 organisé par la DREAL sur 2 jours ;
- Réunion d'étape avec la DDT 58 (25/02/2020) ;

Ces réunions, couplées aux échanges téléphoniques réguliers, ont permis de réaliser des points d'avancement des actions mises en œuvre.

Conclusion : tableau récapitulatif des actions.

Actions	Description	Nombres de jours			Indicateurs
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Sensibilisation, communication					
Réalisation d'une Gazette Natura 2000	Conception et distribution d'une gazette annuelle à destination des mairies et usagers	10	5	5	2 gazettes
Site Internet	Actualisation au long de la mission	5	3	0	2 mises à jour du site
Réunions auprès des élus	A destination des communes et usagers du territoire, fonction des besoins et aboutissements concrets potentiels	2	0,5	0	10 communes rencontrées
Réunions publiques thématiques	Réunion avec grand public, études de cas, animation	1,5	0,5	5	1 réunion et 1 animation
Communication régulière près de la presse	Valorisation des actions mise en œuvre	1	0,5	0	2 articles de presse locale
Veille, conseil, appui technique					
Veille générale des projets	Accompagnement des porteurs de projets dans l'évaluation des incidences ou les ajustements à donner au projet	5	5	6,5	11 porteurs de projets accompagnés
Appui technique aux administrations lors de l'instruction des dossiers	Participation aux réunions, échanges bilatéraux	2	4	5,5	
Articulation avec les politiques publiques					
Accompagnement de projets, programmes et travaux	Participation aux réunions diverses (ONF, CRPF, DREAL, DDT, Agence de l'eau)	2	2	5	8 groupes de travaux suivis

Actions	Description	Nombres de jours			Indicateurs
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion					
Réflexion et mise en oeuvre éventuelle d'autres actions de gestion	Autres dispositifs permettant l'entretien ou la restauration des milieux	5	3	2,5	2 projets suivis
Mesures Agro-Environnementales et climatiques	Diagnostic et définition des mesures à engager / Assistance auprès des agriculteurs pour la réalisation des dossiers PAC / Ecriture PAEC	0	2	89	35 exploitants signataires 3000 ha contractualisés
Contrat Natura 2000	Recherche de contractants, diagnostic et aide au montage, suivis écologiques	15	10	12,5	1 contrat N2000 signé
Charte Natura 2000	Etude des potentialités de signature	0	0	0	
Evaluation et amélioration du dispositif, études complémentaires et amélioration du DOCOB					
Suivi de l'évolution du site, bilan des actions menées, de leur pertinence	Création d'un tableau de bord de l'animation du site pour les rapports d'activités et COPIL	2	1,5	3	3 rapports
Inventaire des annexes hydrauliques (boires)	Mise en place de protocoles d'études et analyse des résultats	20			1 étude
Etude des insectes d'intérêt communautaire : suivi des gomphes de Loire	Mise en place de protocoles d'études et analyse des résultats	15	10	3,5	2 suivis scientifiques
Evaluation de l'état de conservation des pelouses ligériennes (2nd passage)	Mise en place de protocoles d'études et analyse des résultats		21,5		1 suivi scientifique
Bilan et actualisation du DOCOB	Actualisation du DOCOB liée à la modification de périmètre du site Natura 2000			15	1 étude (en cours)
Administration					
Assistance à l'organisation du COPIL	Préparation et participation au CoPil annuel	1,5	1,5	0	2 COPIL
Suivi de la conduite d'animation	Rédaction du rapport d'activité par tranche et définition d'un programme d'actions 2021-2024	2	3	6	3 bilans d'activités
Relations avec les services de l'Etat	Réunion 2 fois par an + Club opérateur Natura 2000	4	4	4	
		93	77	162,5	332,5 jours d'animation